Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des relations avec les collectivités locales

CHARLEVILLE-MEZIERES, 24 janvier 2014

REF: FC/2014 128
Affaire suivie par: Francine CHATRY
TEL: 03.24.59.68.04
FAX: 03.24.59.68.18
Mel : francine.chatry@ardennes.gouv..fr

Le préfet des Ardennes

à

Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes

En communication à Messieurs les sous-préfets de Rethel, Sedan, Vouziers

Objet : Mise en œuvre des rapports sur l'état des collectivités territoriales présentés aux comités techniques en application de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
Référ : Décret n° 97-443 du 25 avril 1997 modifié
Arrêté du 24 juillet 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité
PJ : Enquête rapide : liste des collectivités échantillon

L'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que « l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique (CT) un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé ».

Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité, de l'établissement ou du service et permet de dresser un bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel ainsi que des conditions dans lesquelles la collectivité, l'établissement ou le service respecte ses obligations en matière de droit syndical.

Une synthèse nationale de ces rapports, préparée par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la direction générale des collectivités locales (DGCL), est transmise au conseil supérieur de la fonction publique territorial (CSFPT).

Votre rapport doit être présenté au CT au plus tard le 30 juin 2014.

I – L'ECHANTILLONNAGE

Comme pour la campagne précédente, une enquête rapide sur un échantillonnage de collectivités est mise en œuvre parallèlement au dispositif habituel opérant sur l'ensemble des collectivités de façon exhaustive. Cette enquête « rapide » ne modifie en rien l'obligation de transmettre votre bilan comme indiqué dans cette circulaire.

Vous trouverez ci-joint la liste des collectivités faisant partie de l'échantillonnage . Ces collectivités devront transmettre leur rapport dans les plus brefs délais après sa présentation au comité technique.

II- LA COLLECTE DES INFORMATIONS ET LA PRESENTATION DES BILANS AU COMITE TECHNIQUE

Vous serez destinataire, par mes soins, des rapports au CT des collectivités non affiliées (plus de 350 agents), ceci afin de réaliser le bilan de l'emploi public territorial et les perspectives à moyen terme d'évolution de cet emploi prévus par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007. Pour le département des Ardennes, il s'agit de la commune de Charleville Mézières et du Conseil général.

Trois cas de figure peuvent se présenter pour la présentation des rapports au CT :

- Les collectivités de moins de 50 agents dépendantes du CT placé auprès du centre de gestion, doivent fournir des informations nécessaires au centre de gestion dont elles dépendent, afin que soit établi un rapport d'ensemble de ces collectivités rattachées.

- Les collectivités employant entre 50 et 350 agents, qui, bien qu'étant affiliées au centre de gestion, ont leur propre CT sont tenues d'établir leur propre rapport, soumis pour avis à leur CT. C'est ce dernier rapport qui sera transmis au centre de gestion auquel elles sont affiliées.

- Les autres collectivités non affiliées à un centre de gestion enverront leur rapport directement à la DGCL. (Conseil Général et Charleville Mézières)

En conséquence, il vous appartient de :

➔ communiquer le rapport à renseigner aux collectivités affiliées
➔ centraliser et transmettre au ministère de l'intérieur (DGCL) les rapports et avis dont vous disposerez.
➔ me transmettre une copie des rapports et avis issus des collectivités

III – LA REALISATION ET L'ENVOI DES RAPPORTS

Pour transmettre le bilan 2013, un questionnaire électronique, sous forme de classeur excel (2003 ou 2007) conforme au modèle de rapport, est disponible à la page :

http ://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a-votre-service/statistiques/fpt/recueil-des-bilans-s/

Ce questionnaire informatisé servira à saisir directement le rapport. Il permettra d'en obtenir une restitution graphique et synthétique et d'en exporter les informations conformément au « format DGCL ».

D'autres questionnaires électroniques peuvent être utilisés à la condition impérative de transmettre le rapport selon le format d'échange « format DGCL ».

Vous devrez transmettre votre rapport à l'adresse électronique suivante : dgcl-bilans-sociaux11@interieur.gouv.fr

Il s'agira :

- des rapports du CT de votre centre faisant apparaître les informations individuelles pour chacune des collectivités relevant du CT
- des rapports des collectivités affiliées ayant leur propre CT, qui seront intégrés dans la présentation précédente.

A défaut de support informatique, la présentation sur papier devra respecter scrupuleusement le modèle tel qu'il est présenté dans le document « questionnaire bilans sociaux.xls » sur le site et pourra être transmise par voie postale à :

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08

Les rapports devront être transmis obligatoirement au plus tard trois mois après leur présentation au CT, soit fin septembre 2014.

Pour les collectivités concernées par l'échantillonnage de l'exploitation rapide, il conviendra de transmettre au ministère de l'intérieur (DGCL) le rapport dès que possible après présentation au CT.

Parallèlement, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser, dès que votre CT aura émis son avis sur le rapport produit, une copie de ces documents par courrier ou à l'adresse mel : francine.chatry@ardennes.gouv.fr.

Les questions peuvent être soumises sous forme électronique à l'adresse mailto :dgcl-bilans-sociaux13@interieur.gouv.fr ou par télécopie au 01 49 27 34 29.

***

Je vous remercie de bien vouloir respecter scrupuleusement les échéances visées ci-dessus.

En effet, outre le fait du caractère obligatoire, l'établissement de tels rapports est avant tout un élément du dialogue social au sein des collectivités territoriales elles-mêmes, auquel le Gouvernement et le Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale accordent une importance particulière.

L'exploitation de ces bilans permet de disposer d'un outil de suivi de l'évolution de la fonction publique territoriale et de comparaison avec les autres composantes de la fonction publique.

Le recueil centralisé de ces bilans apporte également aux collectivités locales des éléments de comparaisons par type de collectivité, par taille, par catégories d'agents .

Aussi, je vous remercie par avance pour votre investissement et l'intérêt que vous porterez à cette collecte d'informations.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Pour la secrétaire générale absente,
Le sous-préfet de Sedan,

Emmanuel YBORRA

AFFILIÉS

DEPT=Ardennes

siren	nom	adresse
210800611	COMMUNE DE BLAGNY MAIRIE	08110 BLAGNY
210804480	COMMUNE DE VOUZIERS MAIRIE	08400 VOUZIERS
210802955	COMMUNE DE NOUZONVILLE MAIRIE	08700 NOUZONVILLE
260803705	CTRE COM ACTION SOCIALE DE SEDAN CCAS	08200 SEDAN
260800933	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
280800012	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE S D I S 08	08001 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
240801001	COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHARLEVILLE	
240800854	COMMUNAUTE DE COMMUNES BALCONS DE MEUSE	08440 LUMES
240800862	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES	08270 SAULCES MONCLIN
240800920	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE ANIMANUIT NATURANIGHT VAL DE NUIT	08400 VOUZIERS
240800953	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEDANAIS	08200 SEDAN
240800912	SYND ELECTRIFICATION & EAUX S-E ARDENNES	08400 BALLAY
250800471	SYND MIXTE RAMASSAGE TRAIT ORDURES SEDAN	08200 SEDAN
250800588	SM INTERCOM COLL TRAIT ORDURES AUVILLERS	08260 AUVILLERS LES FORGES
250800646	SYND COLLECTE ORDURES MENAGERES ARRON.	08360 CHATEAU PORCIEN
280800020	CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIA	08000 CHARLEVILLE MEZIERES